



COLLEGE NOTRE DAME LE CLOS FLEURI

Etablissement Catholique d'Enseignement Privé
sous contrat d'association avec l'Etat

5 bis avenue Claude Augé BP 19 - 32600 Isle-Jourdain
Tél. : 05.62.07.37.93/E-mail : college.closfleuri@wanadoo.fr
www.ndleclosfleuri.com

CONVENTION D'AUTORISATION D'ABSENCE D'UN ELEVE

Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande d'autorisation motivée auprès du Chef d'Etablissement conformément au B.O. n° 14 du 1^{er} avril 2004 : « *En cas d'absence prévisible, les personnes responsables de l'enfant en informent préalablement le Chef d'Etablissement en précisant le motif.* »

Entre,

Madame, Monsieur, _____

Adresse : _____

Responsables légaux de l'enfant _____ élève en classe de : _____

D'une part,

Et :

Madame Blandine DROCHON-ROUILLARD, Chef d'établissement

D'autre part,

Il est convenu que l'élève _____ scolarisé(e) au
collège Notre Dame le Clos Fleuri en classe de _____ sera absent :

Pour la période du _____ au _____

Motif _____

Départ de l'établissement le _____ à _____

Retour dans l'établissement le _____ à _____

L'élève est autorisé à partir seul à ses rendez-vous Oui Non
Dans la négative, les parents devront sonner au portail.

L'élève s'engage à revenir en cours en ayant rattrapé la totalité des cours qu'il a manqués pendant son absence.

A _____ le _____

Signature du responsable légal

Visa du Chef d'Etablissement